

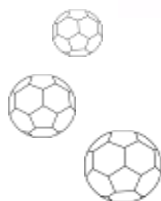


# BPJEPS

*(Brevet Professionnel)*

## BI QUALIF

*Activités Physiques Pour Tous*  
*Activités Sports Co Handball*



# LA FORMATION ET L'ALTERNANCE

Le **BPJEPS** est un diplôme de niveau IV correspondant au premier niveau de qualification permettant d'exercer une activité professionnelle en toute autonomie.

Il prépare au métier d'éducateur sportif. Ce diplôme confère à son titulaire la capacité d'encadrer les activités physiques et sportives au sein de toute structure promouvant des activités physiques et sportives :

- des collectivités locales ;
- d'associations, notamment sportives ;
- d'établissement d'activités physiques et sportives divers intégrant les activités physiques ou sportives comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risque ;
- de toute structure promouvant les activités physiques ou sportives (structures de vacances, bases de loisir, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise, centres de formation, structures culturelles ou de loisirs ...).

Il peut intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire pour assister l'équipe pédagogique.

La personne titulaire du **BPJEPS Bi-qualif « Activités Physiques pour Tous »** et **« Sports Collectifs mention Handball »** est un animateur sportif plurivalent.

**La formation est ouverte aux apprentis, aux salariés des clubs et aux non salariés (entraîneurs bénévoles).**

Le **cursus de formation** respecte le principe de l'alternance sous tutorat pédagogique donc dans plusieurs lieux distincts : l'organisme de formation et les structures d'accueil.

Les heures de la formation sont réparties de la façon suivantes :

- 749 heures en centre de formation
- 500 heures en entreprise pour les bénévoles et salariés (1500 heures en entreprise pour les apprentis)

Dans ce contexte, la structure d'accueil et l'organisme de formation, sont lieux ressource de la construction des compétences du stagiaire.

L'alternance permet :

- La prise en compte des situations professionnelles rencontrées par chaque stagiaire. Ainsi la formation est immédiatement utile dans le quotidien professionnel. C'est un gage de motivation et donne du sens à la formation (implication des stagiaires dans le processus de formation).
- L'implication de l'entreprise dans le dispositif d'alternance est un facteur déterminant de l'engagement du stagiaire dans la formation (motivation du stagiaire).

A partir des référentiels professionnels et de certification, les formateurs ont défini le plan de formation et les contenus prévisionnels de formation afin que le stagiaire puisse développer des compétences dans trois grands champs en interaction dynamique :

- champ pédagogique,
- champ technique,
- champ relatif à la gestion, l'organisation et la réglementation.

Le plan de formation est constitué d'un ensemble de séquences de formation articulées de façon logique et progressive. Il s'agit d'un processus guidé par des choix pédagogiques.

# LE RUBAN PEDAGOGIQUE

La formation du BPJEPS est répartie sur 18 mois (de octobre à mars) . Les stagiaires sont en centre de formation de 5 à 10 jours par mois (modules de 4 à 5 jours de formation) .

## Exemple planning prévisionnel :

sept-18	oct-18	nov-18	déc-18	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	dec19	janv-20	fev20	mars-20		
1	1	1	féried	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2		
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	péda 4	3	3	3	3	3	3	3		
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	APT	4	4	4	4	4	4	4		
5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	uc 3a	5	5	5	uc3a		
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	handft	6		
7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	baby	7		
8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	4x4	8		
9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	sand	9		
10	10	10	10	10	10	10	10	péda3	10	10	10	uc3b4	10	10	10	10	10	10		
11	11	11	11	11	11	11	11	APT	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11		
12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	uc3a		
13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	uc 3a	13	13	13	uc89		
14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14		
15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15		
16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	uc3b4	16	16	16	uc89		
17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17		
18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	péda 7		
19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	uc1-2	19	19	19	19	19	19	19	HB		
20	20	20	20	20	péda2	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20		
21	21	21	21	21	APT	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	uc567		
22	22	22	22	22	22	22	22	féried	22	22	22	22	22	22	péda 6	22	22	uc89		
23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	HB	23	23	23		
24	24	péda1	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24		
25	25	APT	25	25	féried	25	25	25	25	25	25	25	25	uc 1-2	25	25	25	uc567		
26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	uc3a		
27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27		
28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	uc567		
29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	uc 3a	29	29	29	uc89		
30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30		
31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31		
0	10	5	5	9	6	5	7	8	5	5	5	5	10	5	5	5	5	5		
sélection		Centre		Entreprise		FOAD		Certification										jours	110	
																			foad	12
version du	11/04/2018																		TOTAL	854

La FOAD ou E-Learning est un outil qui permet de se former chez soi, à son rythme, et en réseau. Cette plateforme de formation à distance vient compléter la formation en présentiel et élargir le champ des méthodes actives. Il favorise les échanges avec les formateurs et entre les stagiaires.

Les stagiaires effectuent des travaux commandés ou de recherche, sous contrôle, individuels ou collectifs pour une durée de 7 heures par mois environ.

Un bilan annuel et individuel par candidat, des heures d'activités en connexion est réalisé.

Les modules se déroulent :

- Au Comité Rgional Olympique et Sportif à Cabriès le plus souvent
- Dans les clubs du territoire et structures partenaires



**CROS**  
PROVENCE - ALPES  
CÔTE D'AZUR

# L'ACCES A LA FORMATION

Les conditions d'accès à la formation sont les suivantes :

- Etre âgé de 18 ans lors de la présentation à la certification
- être titulaire du PSC1 (Premiers Secours Civiques de niveau 1) ou de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours)
- Satisfaire aux tests d'exigence préalables à l'entrée en formation (TEP)
- Satisfaire aux tests de sélection mis en place par l'organisme de formation

Les Tests d'Exigences Préalables sont communes à tous les organismes de formation dans la spécialité dispensée et ont pour objectif de vérifier la capacité du candidat à suivre la formation et d'évaluer son niveau de pratique.

## Épreuve 1 : test Luc Léger

Ce test d'endurance consiste à courir entre deux lignes espacées de 20m, en respectant un rythme de course qui s'accélère toutes les minutes (0.5 Km/h toutes les minutes.). La vitesse est déterminée par des BIP sonores qui indiquent aussi au candidat le nombre de paliers atteints. La performance exigée à ce test correspond au palier 6 pour les femmes et au palier 8 pour les hommes.

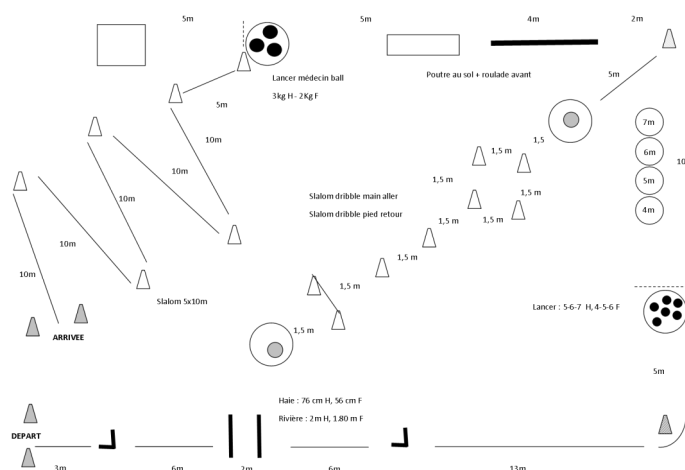
Difficulté : À chaque aller-retour, il faut s'arrêter et reprendre aussitôt sa course. Le candidat doit régler sa vitesse de manière à se trouver en bout de piste au moment où retentit le signal sonore, afin de repartir immédiatement en sens inverse.

## Epreuve 2 : Parcours d'habiletés motrices

Il comprend des courses, des lancers, des sauts.

La durée maximale du parcours doit être égale ou inférieure à :

- 1 mn 46 pour les hommes
- 2 mn 06 pour les femmes



**NB : Sont exemptés des tests d'exigences préalables comprenant le parcours d'habileté motrice et le test de Luc Léger :**

- les titulaires de tout diplôme de niveau IV ou supérieur dans le champ du sport
- les titulaires du certificat de qualification professionnelle « Animateur de Loisirs Sportifs ».

## LES EPREUVES DE SELECTION

Seuls les candidats ayant satisfait aux tests d'exigences préalables à l'entrée en formation peuvent se présenter aux épreuves de sélection comprenant :

- Un QCM :

Objectif : apprécier les connaissances des candidats dans ce domaine sportif. Durée : 30 minutes.

- Un entretien de motivation :

Cette épreuve permet d'évaluer les capacités d'expression orale et de communication du candidat et de vérifier l'adéquation entre le projet de formation et le projet professionnel remis par le candidat lors de l'inscription. Durée : 20 minutes.

*La sélection à la formation est soumise à la signature d'un contrat d'apprentissage pour les apprentis.*

## LE POSITIONNEMENT

Seuls les candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection peuvent se présenter au positionnement comprenant :

- Un oral

Ce positionnement, permet une individualisation des parcours de formation. Il consiste à prendre en compte des compétences déjà acquises et/ou des équivalences sur les compétences attendues (candidats titulaires d'un autre diplôme). Ce positionnement permet des allègements ou renforcements de formation.

## LES INTERVENANTS

Nom	Prénom	Statut	Domaine d'intervention
COUTERON	Valérie	Conseiller Technique Fédéral	Activités Ludiques-Sciences humaines
STAROSCIK	Dany	Educateur Sportif	Activités d'Entretien corporel - Anatomie
NOEL	Charles	Educateur Sportif	Activités en Espace Naturel
PEDRINI	Denise	Conseiller Technique Fédéral	Projet - Vie associative
THIBAUT TEFFRI	Carole	Educateur Sportif	Hockey sur gazon
LESDEMA	Nathalie	Educateur Sportif	Basket
CICUT	Nicolas	Educateur Sportif	Football
PARET	Benjamin	Educateur Sportif	Rugby
VASSAIL	Caroline	Educateur Sportif	AQSA (sport adapté)

# LE CONTENU DE FORMATION

**Les contenus de formation seront déclinés sous l'alternance de :**

- Modules de formation relatifs à la conduite de projets pédagogiques et de projets d'animation.
- Modules relatifs aux différentes pratiques (connaissance de l'environnement, connaissances du public et des pathologies...).
- Modules de formation concernant la participation à la vie, l'organisation et à la gestion de la structure.
- Connaissance des pratiques et approfondissement technique et pédagogique.
- Stages en situation professionnelle auprès de différentes structures

**Les stagiaires effectuent parallèlement aux modules de formation en centre, de la formation en entreprise dans les 3 activités sportives des Activités Physiques pour Tous et dans l'activité handball.**

**- Les activités physiques en espace naturel :**

- Course d'orientation
- Marche nordique
- Randonnée
- Slakeline
- VTT ...

**- Les activités physiques et jeux sportifs :**

(jeux sportifs codifiés, d'opposition et d'adresse)

- L'ultimate
- Street hockey
- Flag
- Tchouk ball ...

**- Les activités physiques d'entretien corporel :**

- Les cours chorégraphiés
- Le renforcement musculaire
- La gym douce
- Le stretching ...

**- Les activités sports co et handball :**

- Rugby
- Football
- Basket
- Hockey sur gazon
- handball

**NB : Les stagiaires doivent réaliser des stages dans chaque famille d'activités.**



# LES DIFFERENTES UNITES CAPITALISABLES

## Unités Capitalisables transversales

UC1 : Etre capable d'encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle :
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- Contribuer au fonctionnement d'une structure

UC2 : Etre capable de mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

- Concevoir un projet d'animation
- Conduire un projet d'animation
- Évaluer un projet d'animation

## A SAVOIR :

Les UC 1 à 2 sont transversales avec les autres BPJEPS en 4 UC et correspondent aux UC 1-2-3-4 du BP en 10 UC.

## Unités Capitalisables spécifiques Activités Physiques pour Tous

UC3 et UC4 Etre capable de concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans deux activités de la mention « Activités Physiques pour Tous »

- Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
- Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
- Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

## Unités Capitalisables spécifiques Activités Sports collectifs Handball

UC 5 - Etre capable de préparer une action d'animation en sports collectifs

- Analyser le contexte professionnel de l'action d'animation en sports collectifs..
- Concevoir une action d'animation favorisant le lien entre les personnes participant à son action.
- Organiser une action d'animation sports collectifs en tenant compte de la sécurité.

UC 6 - Etre capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation sports collectifs

- Veiller au développement de l'autonomie des pratiquant(e)s..
- Assurer la sécurité de chacun dans le groupe.
- Faire respecter les règles et les règlements.
- Agir en cas de maltraitance dans une action d'animation sports collectifs.

UC 7 – Etre capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles dans le champ de l'animation sports collectifs

- Mobiliser les connaissances didactiques et pédagogiques liées à l'animation sports collectifs.
- Mobiliser les connaissances réglementaires et statutaires liées à l'animation sports collectifs.
- Mobiliser les connaissances en psychomotricité liées à l'animation des sports collectifs.

UC 8 - Etre capable de conduire une action d'animation sportive en handball

- Concevoir, conduire et évaluer son action éducative
- Planifier un contenu d'enseignement.
- Mobiliser les connaissances administratives d'une manifestation.
- Diriger des rencontres en respectant l'esprit du règlement.
- Proposer une initiation handball adaptée, en intégrant les aspects réglementaires et comportementaux qui s'y rapportent.

UC 9 - Etre capable de maîtriser les outils nécessaires à la mise en oeuvre d'une action d'animation sportive en handball pratique.

- Identifier et d'analyser les différents niveaux de pratique.
- Initier aux différents principes de jeu..
- S'approprier les logiques internes des pratiquants.
- Utiliser une bibliographie spécifique handball.

# LES EPREUVES DE CERTIFICATION

## 6 épreuves de certification

- Une épreuve validant les UC 1-2 (BPAPT) ou UC 1-2-3-4 (BPHB)
- Deux épreuves validant l'UC 3 et une épreuve validant l'UC 4 (BPAPT)
- Une épreuve validant les UC 5-6-7 et une épreuve validant les UC 8-9 (BPHB)

### **Certification des UC 1-2 (BPAPT) ou UC 1-2-3-4-10 (BPHB):**

La certification de ces UC implique la production d'un écrit d'une vingtaine de pages dactylographiées, hors annexes présentant un diagnostic de la structure dans son fonctionnement, le bilan d'un projet d'accompagnement d'acteurs de la structure dans l'élaboration d'un projet spécifique, la présentation d'un projet visant la sensibilisation d'un public spécifique aux activités dans la structure, ainsi qu'une démarche d'accueil.

Ce document sera le support d'une soutenance animée par le candidat de 30' maximum (10' de présentation + 20' de questionnement)

### **Certifications UC 3 et UC 4 (BPAPT):**

La certification de ces UC implique la conception et la conduite de séances dans le domaine des APS (45 mn à 2 heures).

Ces séances seront appuyées par de dossiers présentant les activités, les publics auxquelles elles s'adressent et relatant l'implication du candidat dans sa structure ainsi que ses expériences dans l'animation sur les différents publics dans ces deux familles d'activités.

Ces documents seront le support d'entretiens de 30 minutes chacun (10mn de présentation + 20 mn d'échanges).

### **Certifications 5-6-7 (BPHB)**

La certification de cette UC implique la conception et la conduite d'une séance dans le domaine des sports collectifs (45 mn à 2 heures).

Cette séance sera appuyée par un dossier présentant l'activité, le public auquel elle s'adresse et relatant l'implication du candidat dans sa structure ainsi que ses expériences dans l'animation dans cette famille d'activités .

Le candidat doit concevoir et construire un cycle d'animation (6 séances) dans l'activité présentée.

Ce document sera le support d'un entretien de 30 minutes (10mn de présentation + 20 mn d'échanges).

### **Certifications 8-9 (BPHB)**

La certification de cette UC implique la conception et la conduite d'une séance dans le domaine du handball (45 mn à 2 heures).

Cette séance sera appuyée par un dossier présentant l'activité, le public auquel elle s'adresse et relatant l'implication du candidat dans sa structure ainsi que ses expériences dans l'animation dans cette activité.

Le candidat doit concevoir et construire un cycle d'animation (6 séances) dans l'activité présentée.

Ce document sera le support d'un entretien de 30 minutes (10mn de présentation + 20 mn d'échanges).



# LES INFORMATIONS PRATIQUES

## Les dates clés :

- Date limite d'inscription : 1er août
- Épreuves de sélection et de positionnement : septembre
- Formation : 18 mois de octobre à mars
- 6 épreuves de Certification

## Les aspects financiers :

Coût de la formation complète :

- **5 500 euros** pour un auto financement.
- **8 000 euros** pour les salariés (gratuite pour les apprentis ou prise en charge OPCA au titre de la professionnalisation, plan de formation, CPF...pour les autres)

## Lieu de formation :

Les cours se déroulent :

- Au Comité Régional Olympique et Sportif à Cabriès le plus souvent
- Dans les Clubs et gymnases du territoire PACA (Istres, Marseille, Chateaufort, Avignon...)

*Les solutions d'hébergements sont proposées aux stagiaires si besoin.*

## Le nombre de places :

8 minimum—15 maximum

## Les conditions d'inscription :

- Avoir 18 ans
- Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation :
  - Satisfaire aux épreuves de sélection (parcours motricité, navette Luc Léger, QCM, oral de présentation)
  - Fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport
  - Être titulaire du PSC1 ou AFPS\*

*\*Prévention et Secours Civiques de niveau 1 passé obligatoirement avec les Pompiers, la Croix Rouge ou autre organisme de sécurité civile. (ATTENTION : l'attestation délivrée lors de la journée de la défense n'est pas valable).*